



REPUBLIQUE  
FRANCAISE

DEPARTEMENT  
DU JURA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE D'OFFLANGES

### Séance du 30 mars 2026

<b>Nombre de conseillers :</b> En exercice : 11 Présents : 11 Votants : 11		L'an deux mille vingt-six, Le trente du mois de mars à dix-neuf heures trente minutes, Le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de monsieur Jean-Michel GRAS, Maire.
<b>Date de convocation :</b> 21/03/2026 <b>Date d'affichage :</b> 02/04/2026		<b>Présents :</b> GRAS Jean Michel, BROIGNIEZ Véronique, LENOBLE Alexandre, DOMINICUS Stéphane, LORMET Philippe, GRAS LAPLANTE Estelle, BONIN Berengère, THABARD Nicolas, VEURIOT Hélène, HAWECKER Marion, BONNIN Leo.
VOTE	Abstention	0
	Contre	0
	Pour	11
<b>Secrétaire de séance :</b> Nicolas THABARD.		

### DELIBERATION 2026-17

### *DESIGNATION des référents « Frelons asiatiques »*

VU les articles L. 5211-7 et L. 5212-7 du CGCT ;

CONFORMEMENT à l'article L.22121-33 du Code Général des Collectivités territoriales,

CONSIDERANT que le frelon asiatique est devenu un fléau national, introduit en France par accident, et qu'il ne cesse de se développer depuis dans le pays. L'espèce invasive est désormais présente dans la totalité des départements métropolitains et prolifère, sans prédateur naturel dans l'Hexagone

La commune est invitée à désigner un référent frelon asiatique qui sera chargé de l'installation et du suivi des pièges tout au long de la saison et également suivre les déclarations de présence et de destruction des nids.

Le référent communal devra s'enregistrer sur la plate-forme de signalement [lefrelon.com](http://lefrelon.com) pour renseigner les pièges installés et faire leur suivi, déclarer les nids trouvés et détruits.

#### Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

✓ **DESIGNE** pour la durée du mandat municipal :

- **Référent titulaire** BONIN Bérengère
- **Référent suppléant** GRAS-LAPLANTE Estelle

✓ **CHARGE** Le Maire de transmettre la présente au préfet et de l'afficher.

Pour extrait certifié conforme,  
Le maire,  
GRAS Jean Michel.

Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 039-213903925-20260330-2026_17-DE

